

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- **périmètres subordonnés à démolition**
- **périmètres de mixité du logement**

"t" Périmètres subordonnés à démolition :

☒ "t" Périmètres dans lesquels le permis de construire peut être subordonné à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants.

"s" Périmètres de mixité du logement :

■ "s1" Les programmes d'au moins dix logements ou de plus de 800m² de SHON contiennent un minimum de 10% de logements sociaux.

■ "s2" Les programmes d'au moins dix logements ou de plus de 800m² de SHON contiennent un minimum de 20% de logements sociaux.

DERNIERE MISE A JOUR LE 10/05/2003
SOURCE :
1. Ville de Besançon
2. rue Migevoird
35000 Besançon
échelle 1/8000e

